

PROTOCOLE SANITAIRE DANS LES EQUIPEMENTS SPORTIFS CLOS

Salle omnisport / dojo / vestiaires du stade

à compter du 14 septembre 2020

Dans le contexte sanitaire actuel, voici le protocole sanitaire mis en place par la municipalité de PERCY-EN-NORMANDIE pour les équipements sportifs clos municipaux : salle omnisports Mireille Loreille, dojo rue de la Bruyère et vestiaires du stade René Lecaplain.

Il est applicable à partir du 14 septembre 2020 et est susceptible d'évoluer selon la situation sanitaire et les consignes nationales. Il n'assouplit pas la réglementation nationale en vigueur qui doit être respectée, mais la précise pour l'adapter à la configuration des bâtiments municipaux auxquelles elle s'applique. Si des consignes nationales plus contraignantes sont édictées, chaque utilisateur devra immédiatement s'y conformer.

1/ Limitation et suivi de la fréquentation des équipements sportifs clos

- **Privilégiez l'arrivée en tenue de sport pour éviter au maximum l'usage des vestiaires.**
- Nombre maximum d'utilisateurs limité dans tout l'établissement :
 - o salle omnisports : 224 personnes
 - o dojo : 25 personnes par salle
- Une **liste d'émargement** devra être établie à chaque séance en indiquant nom, prénom, adresse et téléphone des personnes, pour pouvoir remonter la chaîne en cas de contamination avérée au COVID. Cette liste sera mise à disposition de la mairie si besoin.

2/ Port du masque - distanciation - hygiène des mains

- Le **port du masque est obligatoire** pour toute personne âgée de plus de onze ans, sauf sous la douche et pendant la pratique d'une activité sportive.
- Respect d'une distanciation physique de :
 - o 2 mètres pendant l'activité sportive sauf lorsque par sa nature même l'activité ne le permet pas
 - o 2 mètres sous la douche
 - o 1 mètre dans les vestiaires
- Désinfection obligatoire des mains à l'entrée dans l'établissement, soit par lavage à l'eau et au savon, soit par gel hydroalcoolique.

3/ Vestiaires

- Nombre d'utilisateurs limité dans chaque vestiaire :
 - o salle omnisport : 8 pour les vestiaires collectifs, 2 pour les vestiaires arbitres
 - o dojo : 2 pour les vestiaires collectifs
 - o stade : 4 pour les vestiaires collectifs, 1 pour les vestiaires arbitres
- Mise en place par les organisateurs de petits groupes pour gérer les flux au sein des vestiaires

4/ Douches

- Limiter l'usage des douches au cas où il n'est pas possible d'attendre d'être de retour chez soi pour se laver
- Si obligation, nombre d'utilisateurs limité pour les douches collectives :
 - o salle omnisport : 3 pour les vestiaires collectifs
 - o stade : 1 pour les vestiaires collectifs

5/ Sanitaires

- Espace commun lavabo : 1 utilisateur maximum en même temps

6/ Nettoyage - désinfection

- Gel hydroalcoolique fourni par la mairie, installé à l'entrée de chaque local
- Aération des locaux au maximum par les utilisateurs, en veillant à bien verrouiller les issues à la fin de l'activité
- Nettoyage : utilisation de nettoyant désinfectant pour les sanitaires / poignées de porte / interrupteur.
- Fréquence de nettoyage :
 - o Salle omnisports : 1 fois par jour sauf week-end
 - o Dojo : mardi / mercredi / jeudi
 - o Stade : lundi / jeudi / vendredi
